

de sensations vives, délicates & distinctes (p. 395).... Quant au titre, *Mœurs de divers animaux*, au lieu de *qualités, propriétés &c.*, on auroit tort de s'en offenser; outre que l'auteur a suivi ici un imposant exemple; il est naturel, depuis que ce mot ne signifie plus rien parmi les hommes, de lui faire trouver un sens parmi les brutes.



Dissertation sur la question : Si les Inscriptions doivent être rédigées en latin ou en françois? Par Mr. le président Roland, de l'Académie d'Amiens. A Paris, chez Simon & Nyon. 1784. 39 p. in-4°.

Cette question sur la langue propre aux Inscriptions, n'est pas nouvelle; elle fut vivement agitée du tems de Boileau, qui dans une lettre du 15 Mai 1705 s'exprime de la sorte. " Je n'aurai pas grande peine à
 „ me déterminer là-dessus, puisque je me
 „ suis entierement déclaré pour la langue la-
 „ tine, qui est extrêmement propre à mon
 „ avis, pour les Inscriptions, à cause de ses
 „ ablatifs absolus; au lieu que la langue fran-
 „ çoise, en pareilles occasions, traîne & lan-
 „ guit par ses gérondifs incommodes & par
 „ ses verbes auxiliaires, où elle est indis-
 „ pensablement assujettie, & qui sont tou-
 „ jours les mêmes. Ajoutez qu'ayant besoin
 „ pour plaire d'être soutenue, elle n'admet
 „ point cette simplicité majestueuse du latin;